

Etude sur le calcul du préjudice financier subi par les hôpitaux et cliniques suisses en raison du COVID-19

La gestion de la pandémie du COVID-19 a eu des implications financières majeures pour le secteur de la santé. Les hôpitaux, les établissements psychiatriques et les cliniques de réadaptation ont été fortement touchés par l'interdiction des interventions électives imposée par le Conseil fédéral, ainsi que par le maintien des mesures pour coordonner l'approvisionnement en médicaments importants. Ces développements doivent être suivis et quantifiés financièrement.

Une première estimation de l'incidence financière, réalisée sur la base de données recueillies par l'association SpitalBenchmark en collaboration avec PwC Suisse, montre que les mesures imposées pénaliseront les résultats 2020 des hôpitaux et des cliniques à hauteur de CHF 1,7 à 2,9 milliards. On estime qu'une perte de CHF 1,5 à 1,8 milliard a déjà été subie jusqu'à la mi-mai 2020. Ce préjudice financier se justifie principalement (1) par le manque à gagner des prestataires dû à l'interdiction d'interventions non urgentes, (2) par la mise à disposition obligatoire des capacités pour faire face à la pandémie et (3) par les coûts supplémentaires de traitement des patients en raison du renforcement des mesures d'hygiène et d'isolement.

Calcul du préjudice financier déjà subi

L'interdiction d'interventions électives dans les hôpitaux suisses, imposée par le Conseil fédéral, s'est appliquée du 16 mars au 27 avril 2020, soit pendant 42 jours. Si l'on exclut les week-ends, au cours desquels on ne pratique pas d'intervention non urgente habituellement, les interventions n'ont donc pas pu être réalisées comme d'habitude durant 30 jours. Cependant, certains hôpitaux et cliniques ont commencé à ressentir les premiers effets de la pandémie dès la mi-février 2020. Pour le calcul du préjudice financier déjà subi à ce jour, nous avons par conséquent recueilli les données financières de plusieurs hôpitaux et cliniques pour la période du 1^{er} février au 15 mai 2020 (date du début de la présente analyse) pour évaluer les effets du COVID-19.

Afin de calculer le préjudice financier, un échantillon de prestataires de soins de santé a été invité à fournir des informations sur les frais de traitement supplémentaires et les pertes de recettes (tableau 1). L'échantillon comprend treize hôpitaux de soins aigus, trois établissements psychiatriques et une clinique de réadaptation. Ceux-ci sont répartis dans toute la Suisse et couvrent, conjointement, environ 15 % des cas annuels. Dans l'ensemble, ces prestataires estiment que les frais supplémentaires et les pertes de recettes se montent respectivement à CHF 52,2 millions et CHF 208,3 millions jusqu'à présent, l'essentiel (58 %) étant dû aux hospitalisations non réalisées. Le manque à gagner net total s'établit à un niveau légèrement inférieur puisqu'une partie des coûts variables des traitements non effectués n'a pas été encourue.

Tableau 1 : frais de mise à disposition, frais de traitement supplémentaires et pertes de recettes de l'échantillon*

	Frais supplémentaires			Perte de recettes				Total général
	Frais de mise à disposition	Frais de traitement supplémentaires	Total	Stationnaire	Ambulatoire	Réduction des frais	Total (net)	
Montant (CHF Mio)	45,3	6,8	52,2	151,6	80,9	(24,2)	208,3	260,5
% du total général	17 %	3 %	20 %	58 %	31 %	(9 %)	80 %	100 %

Dans un second temps, le préjudice financier des différents prestataires a été rapporté à leur chiffre d'affaires annuel 2017 selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Jusqu'à présent, le préjudice financier représente 6,1 % du chiffre d'affaires en moyenne, avec une médiane s'élevant à 5,2 % du chiffre d'affaires.

Pour vérifier la plausibilité de ces chiffres, la même démarche a été appliquée aux estimations de préjudices publiées par plusieurs cantons. La moyenne des préjudices s'élève à 8,0 % et la médiane à 7,7 % du chiffre

d'affaires des hôpitaux et cliniques de ces cantons. Les estimations cantonales sont donc légèrement plus élevées, ce qui s'explique peut-être par l'approche d'estimation forfaitaire adoptée par les cantons et par une définition plus large des prestataires. Dans l'ensemble, les chiffres sont cohérents et vérifiables.

Pour calculer les préjudices subis dans l'ensemble de la Suisse suites aux mesures liées au COVID-19, les pourcentages précédemment calculés sur la base d'échantillons ont été appliqués au chiffre d'affaires total de la Suisse pour 2017 (tableau 2). Les données pour l'ensemble de la Suisse sont à nouveau fournies par l'OFS. On déduit de ce calcul que les hôpitaux et cliniques suisses ont subi un préjudice de CHF 1,5 à 1,8 milliard pendant la période du 1^{er} janvier au 15 mai 2020. Pour les raisons déjà citées, l'extrapolation équivalente à partir des données des cantons est plus élevée, dans la fourchette de CHF 2,3 à 2,4 milliards.

Tableau 2 : préjudice financier du 1^{er} janvier au 15 mai 2020*

CHF Mrd	Min.	Max.
Préjudice financier total du 1^{er} janvier au 15 mai 2020	1,5	1,8
dont pertes de recettes nettes	1,2	1,4
dont frais de mise à disposition	0,3	0,3
dont frais de traitement supplémentaires	0,0	0,0

Estimation du préjudice financier supplémentaire possible jusqu'à fin 2020

L'estimation des coûts à venir comporte de nombreuses inconnues. Il n'est actuellement pas certain que les mesures qui restent en vigueur permettront de rattraper le retard pris au second semestre pour les opérations et les traitements qui n'ont pas été effectués. En outre, une deuxième vague de l'épidémie pourrait de nouveau conduire à des mesures restrictives et à de nouvelles pertes importantes.

Le calcul du préjudice financier escompté du 16 mai au 31 décembre 2020 est basé sur des scénarios normatifs qui expriment le niveau de performance des hôpitaux en pourcentage de l'année précédente (tableau 3).

Tableau 3 : niveau de performance normatif mensuel 2020 en pourcentage de l'année précédente

2020	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste
Janvier	100 %	100 %	100 %
Février	100 %	100 %	100 %
Mars	80 %	80 %	80 %
Avril	60 %	65 %	70 %
Mai	80 %	85 %	90 %
Juin	85 %	90 %	95 %
Juillet	90 %	93 %	95 %
Août	90 %	95 %	100 %
Septembre	90 %	100 %	110 %
Octobre	90 %	100 %	110 %
Novembre	95 %	103 %	110 %
Décembre	95 %	98 %	100 %
Moyenne du 01.01 au 31.12.2020	87,9 %	92,3 %	96,7 %
Moyenne du 16.05 au 31.12.2020	90,0 %	96,0 %	102,0 %

Dans le scénario pessimiste, l'hypothèse est que le niveau de performance mensuel remonte à 95 % de l'année précédente en décembre 2020, contre environ 60 % en avril 2020. Au total, presque 88 % de la performance de

l'an dernier pourraient ainsi être réalisés en 2020. Dans un scénario optimiste, on a supposé que la performance serait à 100 % de l'année précédente dès août 2020 et que, grâce à une planification et une organisation appropriées, un niveau de performance de 110 % serait atteint en automne. Dans ce cas, la performance normative pour l'ensemble de l'année 2020 serait encore inférieure à celle de 2019, à près de 97 %.

Les autres calculs se basent sur une fourchette de 93 % à 99 % du niveau de performance normatif pendant les mois restants, ce qui implique encore des pertes de recettes jusqu'à la fin de l'année 2020. Comme au début de l'année, les frais de mise à disposition et les frais de traitement supplémentaires jouent un rôle moins significatif que les pertes de recettes. Sur la base de la fourchette précitée, on peut s'attendre à des effets supplémentaires sur les recettes et les coûts aux dépens des hôpitaux et des cliniques à hauteur de 0,2 à 1,1 milliard de francs suisses d'ici la fin de 2020 (tableau 4).

Tableau 4 : préjudice financier supplémentaire du 16 mai au 31 décembre 2020*

CHF Mrd	Min	Max
Préjudice financier total du 16 mai au 31 décembre 2020	0,2	1,1
dont pertes de recettes nettes	0,1	0,9
dont frais de mise à disposition	0,0	0,2
dont frais de traitement supplémentaires	0,0	0,0

Il convient cependant de mentionner que les éventuels écarts de frais à la hausse ou à la baisse dus à un niveau de performance normatif supérieur ou inférieur à l'année précédente ne sont pas pris en compte. Concrètement, si le niveau de performance reste bas, les prestataires de services pourraient compenser la perte de revenus par des mesures spécifiques du côté des coûts. En revanche, si un niveau de performance supérieur à 100 % est atteint pendant certains mois, il convient de garder à l'esprit que cela n'entraînera pas un rattrapage complet du préjudice financier déjà subi dans la mesure où des niveaux de performance plus élevés engendrent aussi une hausse des dépenses de personnel et de matériel.

Dans l'ensemble, on estime que le préjudice financier subi par les hôpitaux et cliniques suisses à cause du COVID-19 sur l'ensemble de l'année 2020 se situe dans une fourchette de CHF 1,7 à 2,9 milliards (tableau 5).

Tableau 5 : préjudice financier total du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

CHF Mrd	Min	Max
Préjudice financier total du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020	1,7	2,9
dont pertes de recettes nettes	1,4	2,3
dont frais de mise à disposition	0,3	0,5
dont frais de traitement supplémentaires	0,0	0,1

Le calcul qui précède donne des résultats similaires aux estimations officielles du Conseil fédéral. Ce dernier a estimé le préjudice financier subi par l'économie entière à CHF 500 à 700 millions par jour de confinement, indiquant un montant d'environ CHF 30 milliards pour cette période. En supposant un niveau de performance normatif légèrement inférieur dans les hôpitaux et cliniques suisses pendant le confinement (60 % à 70 %) en comparaison avec l'ensemble de l'économie suisse (70 % à 80 %), on déduit des chiffres du Conseil fédéral que le préjudice pour les hôpitaux est dans une fourchette d'approximativement CHF 1,4 à 1,9 milliard jusqu'à présent.

Une comparaison avec l'Allemagne peut être utilisée comme point de données externe supplémentaire pour vérifier la plausibilité des calculs. Par le biais de la loi de soutien aux hôpitaux du 23 mars 2020, le gouvernement allemand a accordé EUR 8,7 milliards d'aide financière aux hôpitaux allemands pour l'année 2020. Compte tenu du fait que la population suisse équivaut à environ un dixième de celle de l'Allemagne et que les prix de base suisses sont environ 2,5 fois plus élevés, cela implique un préjudice financier subi par les hôpitaux suisses en 2020 de CHF 2,4 à 2,8 milliards (corrigé des devises et des coûts d'investissement). Nos calculs semblent également se situer dans une fourchette plausible en ce qui concerne ce point de référence externe.

Conclusion

Le calcul en deux étapes de l'incidence du COVID-19 sur les hôpitaux et cliniques suisses a montré que l'interdiction des interventions non urgentes, tant stationnaires qu'ambulatoires, a eu l'impact le plus fort et justifie environ 80 % du préjudice financier subi, soit CHF 1,4 à 2,3 milliards. Elle est suivie par les frais de mise à disposition des capacités, expliquant de CHF 0,3 à 0,5 milliard des pertes, et par environ CHF 0,1 milliard de frais de traitement supplémentaires dus aux contraintes imposées en raison de la pandémie du COVID-19. Cela signifie également qu'en cas d'aggravation supplémentaire due à une deuxième vague, le montant des dommages pourrait encore augmenter considérablement. À l'inverse, un rattrapage du dommage financier déjà subi n'est guère possible car il faut prendre en compte une hausse des frais de personnel et de matériel si le niveau de performance normatif dépasse 100 %.

La présente analyse quantifie le préjudice financier des hôpitaux et cliniques suisses qui a été subi, et continuera de l'être, en 2020 en raison de la pandémie du COVID-19 et des mesures prises à son encontre. Elle place pour la première fois le préjudice financier subi par les hôpitaux et les cliniques dans la perspective de l'économie entière. Nous actualiserons et affinerons les calculs au cours des prochains mois et les publierons à nouveau sous la forme de courtes études.

Des calculs individuels sont nécessaires pour évaluer la perte financière par prestataire de services, qui peut être causée par les revenus, la marge d'EBITDAR ou d'EBITDA ou par les coûts de personnel et de matériel.

** À cause des arrondis, des différences minimes peuvent apparaître au niveau des additions (en CHF Mio ou Mrd).*

Contact

Patrick Schwendener, CFA
PwC, responsable des affaires dans le secteur de la santé
Tél. : 079 816 69 10

Courriel : patrick.schwendener@ch.pwc.com

Thomas Brack
Président de l'association
SpitalBenchmark
Tél. : 079 247 19 88
Courriel : thomas.brack@spital-limmattal.ch

PwC

PwC œuvre à développer la confiance dans la société et à résoudre des problèmes importants. Notre réseau d'entreprises membres est implanté dans 158 pays et compte plus de 250'000 collaborateurs animés par une même volonté de fournir une valeur ajoutée à l'économie, notamment aux entreprises, et à la société en générale. Son offre de prestations intégrée avec une expertise technique dans les domaines classiques de l'audit, du conseil juridique et fiscal et du conseil économique, associée au savoir-faire spécifique sur les secteurs et les problématiques et solutions numériques, permet d'allier de manière ciblée technologie, ressources humaines et méthodologie. PwC Suisse dispose de 3300 collaborateurs répartis sur 14 sites en Suisse et un dans la Principauté de Liechtenstein. Visitez notre site sur www.pwc.ch/fr/secteurs-d-activite/secteur-de-la-sante.html

PwC désigne le réseau PwC et/ou une ou plusieurs sociétés affiliées, chacune d'entre elle étant une entité juridique indépendante.

Association SpitalBenchmark

L'association SpitalBenchmark est une association indépendante de prestataires dans les domaines des soins somatiques aigus, de la psychiatrie et de la réadaptation qui opère à l'échelle nationale et vise à promouvoir la transparence et l'efficacité des coûts dans le secteur de la santé. L'association compte 162 membres actifs répartis dans toute la Suisse et couvre la majorité des prestataires. Depuis 2007, l'association SpitalBenchmark établit à l'intention de ses membres des évaluations basées sur des données validées. Une base de données détaillée est à la disposition des membres à des fins de comparaison. L'objectif est qu'ils puissent apprendre les uns des autres. Mais l'association divulgue également les frais au public dans le respect des prescriptions légales. L'association SpitalBenchmark joue un rôle de premier plan dans la comparaison d'établissements au sein du secteur suisse de la santé.

Disclaimer

Les informations et réflexions contenues dans le présent document concernent le moment où le présent document a été établi et peuvent donc subir des modifications. © 2020 PwC / SpitalBenchmark.